

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES

Adoption du compte de gestion du trésorier

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 27 mars 2025

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 10 avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 AVRIL 2025**FINANCES**

Adoption du compte de gestion du trésorier

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 1^{er} avril 2025,

Vu la présentation du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier aux membres du conseil municipal.

Après s'être assuré que le trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures, il sera proposé au conseil municipal de statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles afférentes à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2024,
- et la comptabilité des valeurs inactives,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POULLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

